

I N T E R V I **E** W

**DOMINIQUE LIGER,**

**DIRECTEUR GÉNÉRAL  
DE LA CAISSE NATIONALE DU RSI**

par François Coulet et  
Philippe Salpin



**L**e régime social des indépendants (RSI) existe officiellement depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2006, date d'effet de la nomination par décret de Dominique Liger comme directeur général de la caisse nationale. Cet administrateur civil de 53 ans a pour priorité immédiate l'achèvement de la construction du nouveau régime engagée par Jacques Augustin, administrateur civil également, qui assurait depuis un peu plus d'un an la direction générale commune de la CANAM, de la CANCAVA et de la caisse nationale ORGANIC, sous l'égide de l'instance nationale provisoire.

*E.S. : Vous êtes un nouveau venu dans le milieu de la protection sociale. Pouvez-vous vous présenter à nos lecteurs ?*

**Dominique Liger :** La Sécurité Sociale, je la découvre, certes, de l'intérieur, mais je l'ai beaucoup cotoyée au cours de ma carrière, qui m'a conduit dans la sphère sociale et particulièrement dans les cabinets en charge de la politique de l'emploi et de la ville. Auparavant, j'avais fait un passage dans le monde budgétaire, au sein de ministères dépensiers, d'abord, puis à la direction du budget. J'ai rejoint ensuite le monde des collectivités locales, au travers, successivement, de la DATAR, du crédit local de France, de la ville de Valenciennes. Enfin, de la direction générale de l'association des maires de France. Depuis 2002, mon parcours s'est donc poursuivi dans le monde du social, au sein des cabinets ministériels de Jean-Louis Borloo. En matière sociale, j'ai, ainsi, jusqu'à présent, exercé bien des responsabilités, hormis celles de la Sécurité Sociale. Mon arrivée au RSI me permettra d'approfondir la question, dans un régime multirisque.

*E.S. : Vous avez pris vos fonctions il y a quelques mois. Quelles sont vos premières impressions sur votre nouvel environnement ?*

**Dominique Liger :** Ce qui frappe d'emblée, quand on arrive dans le monde de la Sécurité Sociale et de la santé, c'est le foisonnement des organismes que l'on superpose sans les supprimer. Le monde de l'emploi, par comparaison, est d'une grande limpidité. Cela étant dit, le milieu de la protection sociale est bien moins bureaucratique et poussiéreux que je l'imaginai. Je découvre que les caisses sont en train de devenir des organismes modernes de gestion. Ceci vient sans doute des exigences de la société, qui a pris conscience que la Sécurité Sociale brasse davantage d'argent que l'Etat, et des pressions qu'elle exerce pour que les efforts financiers qui y sont consacrés soient confiés à de bons gestionnaires.

*E.S. : Quelles sont vos ambitions pour le RSI ?*

**Dominique Liger :** Beaucoup de choses ont déjà été faites, dans des délais contraints. Il convient désormais de transformer l'essai. La priorité immédiate est la création d'une identité « maison », qui passe, d'une part, par la stabilisation des nouvelles caisses régionales, d'autre part, par un bon fonctionnement de la caisse nationale, conditionné par le regroupement de l'ensemble de ses services dans un lieu unique, prévu pour la fin de l'année, et, enfin, par la convergence des systèmes informatiques.

La consécration de cette construction, ce sera la mise en œuvre de l'interlocuteur social unique, qui, davantage que les regroupements et les économies de gestion, constitue la cible du nouveau régime en termes de simplicité, de lisibilité, d'accessibilité et d'efficacité du service rendu à l'assuré.

*E.S. : Jean-François CHADELAT vient de rendre, sur l'ISU, un rapport qui semble habilement ménager les susceptibilités des deux réseaux concernés. Quel est votre sentiment ?*



**Dominique Liger :** C'est un rapport assez « politique » en ce sens que, au-delà de ses préconisations sur les choix informatiques, il intègre, à travers les lignes, les aspirations des administrateurs du RSI, qui sont sans doute moins faciles à convaincre que ceux de l'ACOSS. Après les nombreuses études qui se sont succédées à ce propos depuis trois ou quatre ans, le rapporteur se pose surtout en arbitre pour éviter une crispation entre les services informatiques des deux réseaux, celui des URSSAF et celui du RSI.

Il ne règle, évidemment, pas tout, notamment en ce qui concerne l'accueil, sujet sur lequel il se garde bien d'ouvrir la boîte de Pandore. Toutefois, il a eu le grand mérite d'obliger chacune des deux parties à plaider sa cause devant un tiers plutôt que de négocier avec son « concurrent ».

*E.S. : La mise en œuvre de l'ISU a été fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2008. Cette échéance vous paraît-elle réaliste ?*

**Dominique Liger :** C'est un objectif qu'il faut impérativement tenir et je ferai tout, comme Jean-Luc TAVERNIER, le directeur général de l'ACOSS, pour qu'il soit atteint. Dans cette perspective, une année ne sera pas de trop pour construire les passerelles nécessaires entre les deux systèmes informatiques, dont le rapport Chadelat, dans sa sagesse, prône la coexistence.

*E.S. : Y aura-t-il une phase expérimentale préalable au déploiement généralisé ?*

**Dominique Liger :** Oui. Des prototypes d'accueil commun seront développés dès 2007 dans au moins trois régions, Midi-Pyrénées, Lorraine et Rhône.

*E.S. : En quoi cette expérimentation va-t-elle consister ?*

**Dominique Liger :** Je suis partisan de laisser les choses se construire, à l'initiative des directeurs des organismes locaux, tant RSI qu'URSSAF, qui sont volontaires. Au bout d'un semestre, on établira un état des lieux et on opérera les choix. Les caisses nationales n'ont pas la science infuse, spécialement en matière d'accueil sur le terrain.



*E.S. : Quelle part les URSSAF doivent-elles avoir en matière d'accueil ?*

**Dominique Liger :** Je suis plutôt prudent à cet égard. Les administrateurs du RSI ont de la peine à imaginer qu'un accueil sous l'enseigne de leur régime trouve sa place dans les URSSAF. J'observe, au demeurant, d'une part, que l'accueil physique se raréfie, d'autre part, que la moitié des travailleurs indépendants a un compte employeur dans les URSSAF.



J'ajoute, en outre, que, si les deux réseaux sont investis de fonctions de recouvrement, ils ne font pas pour autant le même métier. Le RSI apprécie les situations davantage au cas par cas, alors que l'ACOSS a plutôt une approche de masse.

S'il existe un problème d'affichage politique, celui-ci ne doit pas, cependant, occulter la vraie question qui est de savoir ce qui est le plus utile pour le travailleur indépendant et quel véritable service peut lui être rendu aux travers d'une prise en charge personnalisée, sachant que, une fois passée l'instauration de l'ISU, il faudra rapidement opérer des choix stratégiques en matière de retraite des artisans et des commerçants.

*E.S. : Justement, comment voyez-vous l'avenir des systèmes de retraite par répartition en regard du choc démographique ?*

**Dominique Liger :** Aucun dispositif, qu'il repose sur la répartition ou sur la capitalisation, n'est à l'abri de difficultés. La France, en superposant les modèles, a fait le choix d'un système assez pragmatique, même si de nouvelles réformes seront nécessaires, à commencer par le rendez-vous de 2008. Le système a fait et continuera de faire la preuve de ses capacités d'adaptation.



S'agissant des régimes des artisans et commerçants, les perspectives sont contrastées. Le régime complémentaire des artisans, chez lesquels le choc démographique est pourtant assez fort, dispose d'importantes réserves qui lui permettent d'envisager à moyen terme un avenir serein. Le régime des commerçants est beaucoup plus récent -car, pour des raisons historiques, les commerçants ont privilégié la « vente du fonds de commerce », ce qui devient de plus en plus un mythe-. Toute la difficulté consiste à devoir prendre aujourd'hui les décisions qui engagent les systèmes dans douze à quinze ans. Il n'est pas exclu, au demeurant, que l'on assiste, au XXI<sup>ème</sup> siècle, à une expansion du nombre des travailleurs indépendants, ce qui pourrait concourir à l'ajournement des déséquilibres...

*E.S. : Que vous inspire le récent rapport de l'IGAS sur les mutuelles MNRA et Medicis mises en place respectivement par la CANCAVA et ORGANIC pour gérer un troisième étage de retraite facultatif par capitalisation ?*

**Dominique Liger :** Tout d'abord, je suis un peu étonné qu'il ait fallu quinze ans pour découvrir que l'imbrication de la gestion d'un régime de base et d'un régime complémentaire obligatoires avec celle d'un régime additionnel facultatif était incompatible avec la réglementation européenne.

Il y a, à ce titre, une certaine hypocrisie, sachant que, d'une part, ces dispositifs ont été institués avec l'aval de la tutelle et que, d'autre part, il n'y avait pas vraiment de produits concurrents... C'était, en outre, une construction bien pratique pour l'assuré, qui trouvait, en la matière, une sorte d'ISU avant la lettre, et un fort stimulant de la performance du service qui leur était globalement rendu. Cela étant, il m'incombe dans ce dossier - qui fait partie de ceux que j'ai découverts dans le placard en prenant mes fonctions - de trouver une solution satisfaisante pour les assurés et les salariés du RSI. Dans cette perspective, le RSI pourrait informer les assurés de l'existence d'opérateurs privés qu'il aurait préalablement « homologués » sur la base d'un cahier des charges établi par la caisse nationale.



*E.S. : Piloter un régime multirisque comme le RSI présente, disiez-vous, un intérêt majeur. Vous êtes plutôt « santé » ou « retraite » ?*



**Dominique Liger :** Pas l'une moins que l'autre, même si je suis, pour l'instant, un peu plus familiarisé avec le sujet de la retraite, mes fonctions de directeur général de l'association des maires de France m'ayant conduit à gérer un fonds de pension et à cotoyer, à cet effet, le milieu des actuaires et les organismes financiers.

C'est incontestablement sur les questions de santé que j'ai le plus gros effort intellectuel à fournir, d'autant que la mise en application en cours de la loi relative à l'assurance maladie ne m'offre, à ce propos, pas de répit.

**E.S. :** *Le RSI est, désormais, le deuxième régime d'assurance maladie. Quelle peut être sa place à côté du régime général ?*

**Dominique Liger :** J'ai l'ambition de faire entendre la voix du RSI au sein de l'UNCAM et je ne suis pas convaincu que le régime général soit si sûr de lui et dominateur que certains le pensent.

Il y a certainement des études ou des expérimentations qu'il est plus opportun de conduire au sein du RSI qu'au régime général. Le RSI peut servir, à cet égard, de laboratoire.

En matière de prestations d'accompagnement de la dépendance, de maintien à domicile ou de services à la personne, le RSI, profitant de la synergie offerte par la gestion simultanée des deux risques maladie et vieillesse, pourrait se monter innovateur et porteur de projets pilotes.

Je suis persuadé que cela répondrait à une attente forte des assurés, où le RSI, d'ailleurs, ne serait pas nécessairement le maître d'œuvre.

Demain, on ne fera pas que distribuer des prestations et je compte intégrer cette perspective dans la future COG, en profitant de la mise en place du RSI pour aller au delà du guichet unique.

**E.S. :** *Avez-vous entamé la négociation de la COG et quelles seront ses grandes orientations ?*

**Dominique Liger :** La négociation vient de démarrer et j'ai l'espoir qu'elle aboutira au cours du premier trimestre de

2007, sachant que les aspects budgétaires n'ont pas encore été évoqués.

Ses têtes de chapitres comporteront, bien évidemment, la réussite de la construction du RSI et de la mise en œuvre de l'ISU, mais aussi le développement d'une offre de services performante, moderne et homogène au service des professionnels indépendants, ainsi que la participation active du régime aux politiques publiques d'assurance maladie, de retraite et de recouvrement.

La déclinaison des engagements auxquels souscritra le régime dans ces domaines s'accompagnera, bien sûr, de l'obtention de gains de productivité, mais je plaiderai auprès de la tutelle pour que ceux-ci soient suffisamment lissés dans le temps en amortissant progressivement les effets de la fusion. Je ne peux pas, en effet diviser en quelques mois par trois les coûts de fonctionnement.

Je dois souligner, à ce propos, que l'Etat s'est montré tout à fait coopératif en agréant l'accord d'accompagnement social, dont le coût prévisionnel représente un effort substantiel et qui, constituée, de par son caractère inédit dans la sphère publique, une petite révolution au sein de la protection sociale.

**E.S. :** *Quelle est, à votre avis, la place des professions libérales dans le RSI ?*

**Dominique Liger :** Les professions libérales ont, certes, leurs spécificités qu'il faut respecter, mais elles sont une composante incontournable du monde des indépendants et ont, à ce titre, toute leur part au sein du régime.

Je suis tout à fait à l'écoute des professions libérales, qui peuvent craindre, parfois, d'être prises en tenaille entre les artisans et les commerçants. Je serai attentif à ce que les prestations fournies soient ajustées à leurs attentes particulières.

Je me propose de leur donner accès à de nouvelles offres de services adaptées à leur situation en cherchant à développer, par exemple, un partenariat avec leurs caisses de retraite pour promouvoir un traitement global de leurs demandes.

